

## QU'EST-CE QU'UNE HALTE-GARDERIE ?

C'est un espace municipal d'éveil, de jeux et d'épanouissement qui accueille les enfants de 10 mois à 4 ans.

En cas de situation familiale exceptionnelle ou d'inscription d'un aîné, la demande de pré-inscription sera étudiée par la Direction de la Petite Enfance pour les enfants de 3 à 10 mois.

La halte-garderie met en place un accompagnement prenant en compte la sécurité, le suivi du développement psychomoteur, affectif et social de l'enfant.

Il assure aux parents des temps de disponibilité dans le cadre d'une recherche d'emploi, de rendez-vous ou de moments de détente. Il permet également de compléter un mode de garde familial.

Les établissements gèrent directement les inscriptions pour un accueil réservé, ou un accueil souple suivant les possibilités du service, au moyen d'une carte prépayée.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le calcul du tarif horaire est défini suivant le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur, avec un taux d'effort appliqué sur les revenus mensuels des parents. Il est dégressif en fonction du nombre d'enfants du foyer. Un seuil de ressources "plancher" et "plafond" est également défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

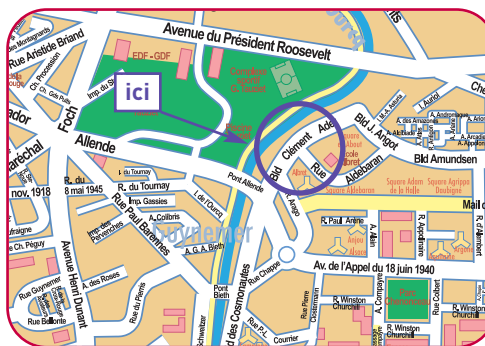
Pour les familles demeurant hors Meaux, une majoration est appliquée suivant l'arrêté en vigueur.

### A SAVOIR

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de Seine et Marne participent aux dépenses de fonctionnement des établissements et services d'accueil de jeunes enfants.

## OÙ SOMMES-NOUS ?

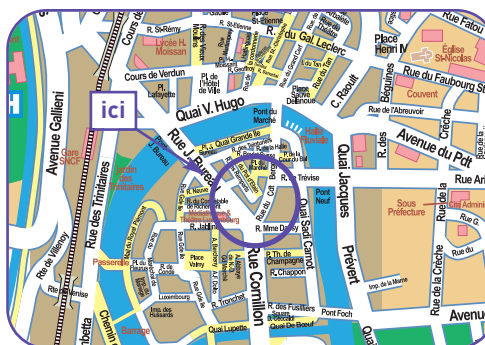
**Multi-accueil de la Maison de la Parentalité**  
7, boulevard Clément Ader



**Multi-accueil Cassini**  
Square Cassini



**Multi-accueil du Marché**  
Square Georges Brassens



# L'accueil en Halte-garderie



**MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

26, rue Louis Braille - Tél. : 01 83 69 02 20



## POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS L'UN DE CES ETABLISSEMENTS ?

### Multi-accueil de la Maison de la Parentalité

7, boulevard Clément Ader  
Lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Des journées continues avec repas sont uniquement  
proposées aux enfants de plus de 12 mois.

---

### Halte-garderie Cassini

Square Cassini  
Du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h15

---

### Halte-garderie du Marché

Square Georges Brassens  
Du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

---

### QUI CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION

Le référent administratif  
au 01 83 69 02 26

## COMMENT PROCEDER ?

### 1<sup>ère</sup> étape : Se pré-inscrire

La demande de pré-inscription peut être réalisée  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre.

#### ▶ Par téléphone au **01 83 69 02 26**

Du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 9h00 à  
12h00 et de 14h00 à 17h00.

#### ▶ En ligne sur **www.espace-citoyens.net/meaux**

Cliquer sur "demande de pré-inscription en halte-  
garderie" et laissez vous guider.

#### Renseignements à communiquer si vous optez pour une demande d'inscription par téléphone :

- Le nom et prénom de chaque parent.
- Le nom, prénom et date de naissance du ou des  
enfants à inscrire.
- L'adresse et le numéro de téléphone de la famille,
- La date d'entrée souhaitée.
- Les souhaits d'accueil (à l'heure, à la demi-journée,  
à la journée) et le rythme.
- Votre moyen de locomotion (véhicule ou transport  
en commun).

Vous pouvez également laisser un message à :  
[service.petiteenfance@meaux.fr](mailto:service.petiteenfance@meaux.fr) en indiquant  
vos coordonnées téléphoniques pour être  
recontacté(e).

**La demande pour un enfant à naître ne  
sera pas prise en compte et ne pourra  
être enregistrée.**



### 2<sup>e</sup> étape : Assister au rendez-vous d'admission administrative

**Si vous avez fait votre demande par téléphone :**  
L'agent chargé d'accueil, référent des haltes-garderies,  
prendra contact avec les familles par téléphone pour  
convenir d'un rendez-vous, afin de procéder aux  
modalités d'admission.

**Si vous avez fait une demande sur le portail  
Familles,** une réponse vous parviendra dans votre  
espace personnel. *Conservez bien votre identifiant et  
votre mot de passe.*

Il faut honorer le rendez-vous fixé et vous munir des  
documents suivants (photocopies et originaux) :

- La pièce d'identité pour chacun des parents ou  
tuteur légal.
- Le livret de famille.
- La copie des vaccinations du carnet de santé de  
l'enfant.
- L'avis d'imposition N-2 du ou des parents ou  
tuteur légal.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,  
hors téléphone portable.
- La notification CAF (attestation de paiement des  
prestations avec numéro d'allocataire).
- Une copie du jugement de divorce ou de séparation,  
ou une attestation sur l'honneur en cas de séparation  
récente.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

### 3<sup>e</sup> étape : Assister au rendez-vous d'admission à l'établissement

L'Éducatrice de Jeunes Enfants prendra contact avec  
les familles pour définir les modalités d'entrée et la  
période d'adaptation de l'enfant mais aussi découvrir  
le lieu d'accueil, l'équipe éducative et le fonctionnement.

L'enfant sera accueilli après cette période d'adaptation  
obligatoire, selon les réservations convenues avec  
vous et l'équipe accueillante.